



CNRS-INSERM

INRIA-IRD

INED-IRSTEA

Elections au Comité Technique d'Établissement Public (CTEP) de l'IRD : quels enjeux pour le personnel ?

Profession de foi de la liste SNTRS-CGT

Le 6 décembre prochain, le scrutin du CTEP renouvellera les représentants du personnel élus par l'ensemble du personnel de l'IRD, CDD de plus de six mois à la date du scrutin et personnel local compris. Le CTEP est l'instance où les représentants du personnel donnent leur avis sur l'organisation et le fonctionnement de l'IRD ainsi que sur la gestion des ressources humaines (plus de détails dans le règlement intérieur de l'IRD sur l'intranet : <https://intranet.ird.fr/l-ird-et-moi/reglementation/textes-de-reference/reglement-interieur-general-de-l-ird>).

Fin septembre 2018, le Premier Ministre a confié à 4 Inspecteurs Généraux une mission d'audit sur deux mois du dispositif de recherche au service du développement dans le but de le rationaliser. Malgré les efforts de mutualisation de l'IRD avec le CIRAD et le CNRS dans le réseau des représentations à l'étranger, ceux-ci devront être accrus et étendus aux universités avec la perspective d'une direction des relations internationales commune CNRS –IRD - Universités. Avec un objectif affiché dans CAP 2022 de diminution de 120 000 postes de fonctionnaires, il ne fait aucun doute que l'IRD, le CNRS et les universités seront mis à contribution. Une réduction des effectifs dans les fonctions supports semble donc inéluctable... Par ailleurs, puisqu'Emmanuel Macron estime que les règles de la fonction publique sont un frein à l'efficacité, priorité sera donnée aux recrutements de chercheurs contractuels plutôt que titulaires. De plus, il est prévu que les compétences des Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Fonction Publique soient transférées aux élus des CTEP, ce qui entraînerait une baisse des moyens dédiés à la qualité de vie professionnelle.

Cette politique fera l'objet de contestations du SNTRS-CGT au sein du Comité Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR). A l'IRD, afin de maintenir un service de qualité pour les personnels de la recherche et d'écartier les risques psycho-sociaux qui pourraient résulter d'une nouvelle réduction du nombre d'agents, nos élus seront vigilants sur l'adéquation des moyens humains avec la charge de travail des

services supports de l'Institut, que ce soit au siège, dans nos délégations et dans nos représentations à l'étranger.

L'enjeu de la représentativité syndicale se jouera lors de ce scrutin : participer à ces élections est donc fondamental. Donner mandat à des représentants du SNTRS-CGT, c'est exprimer son opposition à la destruction de nos services publics et en particulier au démantèlement des organismes de recherche.

La représentation syndicale est là pour nourrir la réflexion en faisant remonter dans les instances les inquiétudes et questionnements des agents. Les sujets ne manquent pas : l'avenir de l'IRD dans la transformation du paysage de la recherche, la notion d'Excellence comme vecteur de division, des évaluations basées essentiellement sur la masse de publications sans tenir compte de la qualité de la recherche menée et de sa concordance avec les objectifs de l'IRD, ou plus prosaïquement, l'évolution des carrières des IT toujours confrontées au faible quota de promotions et un travail permanent de recherche... de financements pour les chercheurs. Il est important de dire « **NON** » au bouleversement des métiers des chercheurs et des IT, à la dégradation des carrières, à l'augmentation de la précarité et à l'affichage politique comme vision scientifique, le tout sur fond d'enjeux économiques ! Au-delà de ce « non » de principe, il est important de se donner les moyens de peser sur les évolutions en cours.

Nous nous engageons à vous tenir informés des choix faits par la présidence et les directions tout en apportant notre éclairage syndical sur toute orientation impliquant le personnel.

Nous espérons que vous partagerez notre volonté de faire représenter le personnel de recrutement local au sein de cette instance.

***POUR CELA UN VOTE MASSIF EN FAVEUR
DE NOTRE LISTE EST INDISPENSABLE***

VOTEZ SNTRS-CGT